

Réf : TA/2014

Ne rien inscrire dans ces cases

Numéro de l'entreprise

Numéro de dossier



UNMFREO

58, rue N.-D. de Lorette
75009 PARIS

web : www.mfr.asso.fr

**Organisme collecteur
interprofessionnel
à compétence nationale**
(J.O. du 27/2/2004)

**Vous pouvez utiliser
WEBTAXE - «Calculateur»
www.mfr.asso.fr**



Taxe d'apprentissage 2014 salaires 2013

L'OCTA des Maisons Familiales Rurales est au service de toutes les entreprises !

L'organisme collecteur des MFR vous propose ce bordereau de versement avec les explications voulues pour le remplir.

Une fois complété, vous l'envoyez au correspondant ci-dessous désigné.

En versant la taxe d'apprentissage aux MFR, vous soutenez la formation des jeunes et vous connaissez la destination de votre versement.

Nous comptons sur vous !

**L'entreprise verse la
taxe d'apprentissage
et la CDA
à l'organisme
collecteur de son choix.**

ADRESSE DE VOTRE CORRESPONDANT

**Union Nationale
des Maisons familiales rurales
OCTA MFR**

58, rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS

Tél. : 01 44 91 86 86 - Fax : 01 44 91 95 45

karine.samba@mfr.asso.fr

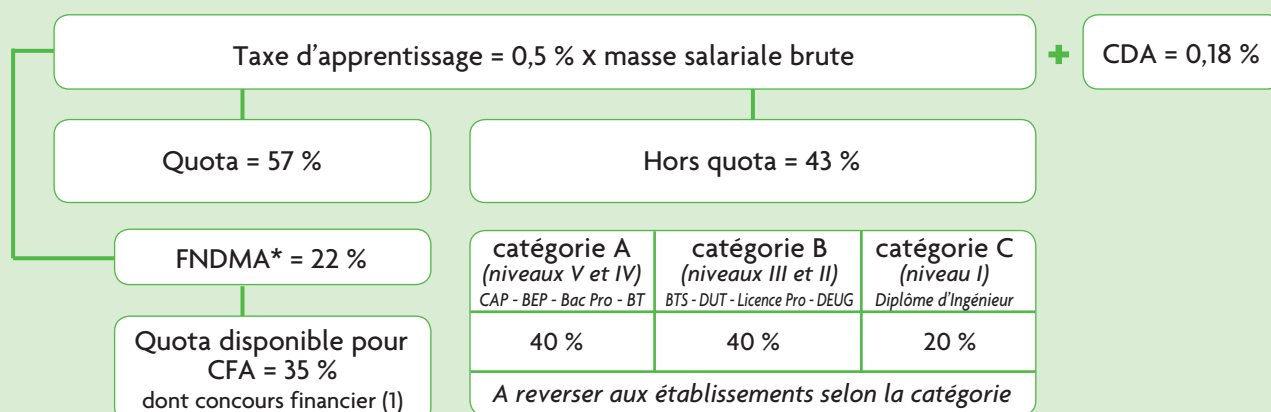
didier.pignon@mfr.asso.fr

**RÉUSSIR
autrement**

à lui retourner **pour le 28 Février 2014**

A - Informations générales (pour plus de précisions www.mfr.asso.fr)

✓ Entreprises situées en Métropole



✓ Entreprises situées dans les Départements d'Outre-Mer

Le taux du quota est de 57 % de la taxe brute.

Le FNDMA est fixé à 22 % de la taxe brute.

✓ Entreprises situées en Alsace et en Moselle

Le taux de la taxe est de 0,26 % de la masse salariale (exclusivement du quota).

✓ (1) Concours financier : Les entreprises employant au 31 décembre un ou plusieurs apprentis sont tenues de verser au(x) CFA d'accueil le coût réel (coût apprenti sur les sites web des Préfectures de Région) dans la limite du QUOTA disponible (33% de la Taxe d'apprentissage) et au prorata du nombre d'apprentis.

Nous nous chargeons de reverser ce montant au(x) CFA de vos apprentis.

✓ Entreprises exonérées

Les entreprises qui emploient un ou plusieurs apprentis dont la base annuelle d'imposition à la taxe n'excède pas 6 fois le SMIC annuel (ce montant n'est pas connu à la date d'édition de ce document).

✓ Entreprises de 250 salariés et plus

Le taux de la contribution supplémentaire est fixé à 0,10 % de la masse salariale pour les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage et dont l'effectif moyen comporte moins de 4 % de salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage et de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise. Mais cette contribution n'est plus calculée au taux fixe de 0,10 % mais modulée en fonction de l'effort de l'entreprise.

- 0,30 % quand le pourcentage d'alternants est inférieur à 1 %, ce taux est porté à 0,50 % quand l'effectif annuel moyen de l'entreprise est supérieur à 2000 salariés ;
- 0,10 % quand le pourcentage d'alternants est au moins égal à 1 % et inférieur à 3 % ;
- 0,05 % quand le pourcentage d'alternants est au moins égal à 3 % et inférieur à 4 %

Alternants = Contrat Apprentissage + Contrat Professionnalisation + Vie + CIFRE

(*) Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage

B - Informations pour remplir le formulaire de versement simplifié

✓ Comment calculer la déduction pour l'accueil de stagiaires :

Les stagiaires à prendre à compte sont ceux qui suivent une formation initiale (hors apprentissage) technologique ou professionnelle (CAP, BEP, Bac technologique ou professionnel, BTS...).

La déduction se calcule en fonction du nombre de jours de présence dans l'entreprise (5 jours par semaine moins les jours fériés) multiplié par un forfait journalier. (Ce forfait n'est pas connu à la date d'édition de ce document. Il sera publié sur le site www.mfr.fr dès parution du décret).

La déduction est plafonnée à 4% de la taxe brute (4% des 0,50 %).

C - Pièces justificatives à joindre

- ✓ Les conventions de stage,
- ✓ La photocopie du ou des contrats d'apprentissage.

web : www.mfr.asso.fr



TAXE SOLLICITÉE PAR...

web : www.mfr.asso.fr

D - Désignation de l'entreprise (à compléter obligatoirement en totalité)

N° entreprise

Nom ou Raison sociale de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Numéro de SIRET :

Nbre salariés au 31/12/13 (dont apprentis):

Code NAF :

Nom du contact dans l'entreprise :

Fonction :

Adresse E-mail :

E - Pour les entreprises de moins de 250 salariés

Masse salariale 2013 (déclaration N4DS : Base Sécurité Sociale)

A

,00

Taxe d'apprentissage

(A x 0,50 % = B)

B

,00

+

Contribution au dévelop. de l'apprent. (C.D.A.) (A x 0,18 % = C)

C

,00

-

Déduction pour accueil de stagiaires
(voir cadre B) (copie des conventions)

,00 € =
(Maxi 4 % de B)

D

,00

=

Montant à payer : B + C - D = E

E

,00

Virement

IBAN

FR76 1820 6004 2039 3241 1700 141

BIC

AGRIFRPP82

Chèque à libeller à l'ordre de l'U N M F R

F - Pour les entreprises de 250 salariés et plus

Effectif moyen salariés

Effectif moyen Alternants

Masse salariale 2013 (déclaration N4DS : Base Sécurité Sociale)

A

,00

Taxe d'apprentissage

(A x 0,50 % = B)

B

,00

+

Contribution supplémentaire (A x 0.3% ou 0.10% ou 0.05% = C)
Modulation possible (voir cadre A)

C

,00

+

Contribution au dévelop. de l'apprent. (C.D.A.) (A x 0,18 % = C)

D

,00

-

Déduction pour accueil de stagiaires
(voir cadre B) (copie des conventions)

,00 € =
(Maxi 4 % de B)

E

,00

=

Montant à payer : B + C + D - E = F

F

,00

Virement

IBAN

FR76 1820 6004 2039 3241 1700 141

BIC

AGRIFRPP82

Chèque à libeller à l'ordre de l'U N M F R

G - Liste des apprentis accueillis par l'entreprise (joindre copie du ou des contrats)

NOM	Prénom	Nom et Adresse du CFA

H - Liste des établissements bénéficiaires (c'est l'établissement mentionné ci-dessous qui est pris en compte) (N'oubliez pas de mentionner l'établissement de formation qui vous a sollicité)

Nom et adresse de l'établissement	Pourcentage (ou montant €)

ATTENTION

Votre chèque doit être daté au plus tard du 28/02/2014 et libellé à l'ordre de l'U N M F R.
(Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation).

Pour virement voir RIB en bas de la page 3.

NE PAS DÉPASSER CE DÉLAI.

Certifié exact, le

à :

Signature

Nom et qualité
du signataire

CACHET DE L'ENTREPRISE

Liste des documents à retourner :

- * Déclaration dûment remplie
- * Contrat(s) d'apprentissage
- * Convention(s) de stage
- * Règlement

web : www.mfr.asso.fr

CACHET DU CABINET COMPTABLE